

DEL-2025.00291

L'An deux mille vingt cinq, le 11 décembre, à 09 heures 00, le COMITE du Syndicat des Energies et de l'Aménagement Numérique de la Haute-Savoie, dûment convoqué en date du 04/12/2025, s'est réuni 'Salle du Comité' du SYANE, sous la présidence de M. Joël BAUD-GRASSET.

Etaient présents :

Collège des communes sous concession ENEDIS du secteur d'ANNECY

M. Christian BACHELLARD, M. Stéphane BOUCLIER, M. Yannick CLEVY, M. Patrice COUTIER,
M. Frédéric GONDA, M. Gilbert PAULY, M. Joseph PELLARIN, Mme Catherine PESSEY-MAGNIFIQUE,
M. Eric PEUGNIEZ.

Collège des communes sous concession ENEDIS du secteur de BONNEVILLE

M. Alain BARBIER, M. Christian BOUVARD, M. Daniel BUFFLIER, M. Pierre-Emmanuel CAVAREC,
M. Jean-Pierre CHENEVAL, M. Fernand DESCHAMPS, M. Benoît DUNAND, M. Jean FONTAINE, M. Jean-
François GAUDIN, M. Max MEYNET-CORDONNIER, Anthony PENHOÛET, M. Georges PERRISSIN-
FABERT, M. David RATSIMBA, M. Jean-Pierre STEYER.

Collège des communes sous concession ENEDIS du secteur de SAINT-JULIEN-EN-GENEVOIS

M. Laurent GILET, M. Pierre HACQUIN, M. Christian LEOTY, M. Jacques SIBILLE, Mme Sylvie TARAGON.

Collège des communes sous concession ENEDIS du secteur de THONON-LES-BAINS

M. Jean-François CONDEVAUX, M. Joseph DEAGE, M. Joël GILBERT, M. Thierry MARTIN-COCHER,
M. Noël MATHIAN, Mme Arlette MERMIER.

Collège des communes sous Entreprise Locale de Distribution (ELD)

M. Lucien BOISIER, M. Claude CHARBONNIER, M. Gérard DUGAVE, M. Gérard REY,
M. Yvan SONNERAT (représenté par M. Olivier RENAUD).

Collège des Syndicats Intercommunaux sous Entreprise Locale de Distribution (ELD)

M. Roland CARTIER, M. Joël VITTOZ.

Collège du Conseil départemental de la Haute-Savoie

M. Joël BAUD-GRASSET, M. François DAVIET, M. Nicolas RUBIN (représenté par Mme Odile MAURIS).

Collège des Établissements publics de coopération intercommunale (EPCI)

M. Jean-Marc BOUCHET, Mme Jacqueline CECCON, M. Richard FROSSARD, M. Emmanuel GEORGES,
M. Eric GRANGER, Mme Régine MAYORAZ, M. Marc ROLLIN, M. Patrick SAILLET, M. Rénald VAN
CORTENBOSCH, Mme Nadine WENDLING.

Avaient donné pouvoir :

M. Christian AEBISCHER (à M. Jean FONTAINE), M. Matthieu BACH (à M. David RATSIMBA),
M. Olivier BARRY (à Mme Catherine PESSEY-MAGNIFIQUE), M. Antoine BLOUIN (à M. Laurent GILET),
M. Michel BOUVARD (à M. Christian BOUVARD), M. Jacques BURNET (à M. Joseph DEAGE),
M. Marcel CATTANEO (à M. François DAVIET), M. Michel CHARRAT (à M. Jacques SIBILLE),
M. Eric CHASSAGNE (à M. Patrice COUTIER), M. Philippe CHASSOT (à Mme Régine MAYORAZ),
M. Paul CHENEVAL (à M. Jean-Pierre CHENEVAL), Mme Sandrine DALL'AGLIO (à M. Frédéric GONDA),
M. Serge DEPLANTE (à M. Yannick CLEVY), M. Jean-Louis DERONZIER (à M. Gérard DUGAVE),
Mme Sandrine DETURCHE (à M. Thierry MARTIN-COCHER), M. Didier EVERAERE (à M. Marc ROLLIN),
M. Bernard FOURNET (à M. Alain BARBIER), M. Yves GUILLOTTE (à M. Gérard REY),
M. Fabrice GYSELINCK (à M. Jean-Pierre STEYER), Mme Marion LAFARIE (à M. Eric PEUGNIEZ),
M. Roland LOMBARD (à M. Christian BACHELLARD), M. Benjamin MARIAS (à M. Stéphane BOUCLIER),
Mme Magali MUGNIER (à M. Joël BAUD-GRASSET), M. Gérard OBERLI (à Mme Sylvie TARAGON),
Mme Pascale PARIS (à M. Pierre HACQUIN), M. Thierry SERMET-MAGDELAIN (à M. Lucien BOISIER),
M. Hervé VILLARD (à Mme Nadine WENDLING).

Etaient absents ou excusés :

M. Jean-Pierre AMADIO, M. Stéphane ANTHOINE-MILHOMME, M. Bruno BARTHALAIS,
Mme Caroline BILLOT, M. Johann BONTEMPS, Mme Marie-Jo BRO, Mme Vanessa BRUNO,
M. Gilles CALLET, M. Pierre CALONE, M. Philippe CHARLOT-FLORENTIN, M. Gilles FRANCOIS,
M. Bruno GILLET, M. Julien HAVEL, M. Christian HENON, M. Jean-Michel JACQUES, M. Jean-
Pierre JOURNE, M. Patrick LARCHER, M. Nicolas LEBEAU-GUILLOT, M. Jérôme LEGEROT-GERMAIN,
M. Paul LEROY, M. Sylvain PEROU, M. Alain PERRET, M. Christophe PERY, M. Michel ROSSINELLI,
M. Cyprien TOURNIER.

Peuvent prendre part au vote de cette délibération : les délégués des collèges des communes sous concession des secteurs d'Annecy, de Bonneville, de Saint-Julien-En-Genevois et de Thonon-Les-Bains et du collège des communes sous ELD.

Membres en exercice :	106
Présents :	54
Membres habilités à prendre part au vote :	82
Votants :	39
Représentés par mandat :	27

Objet : Service de recharge pour véhicules électriques - Rapport de contrôle du Syane sur le compte-rendu d'activités du délégataire pour l'année 2024

Rapport présenté par Patrice COUTIER

En application de l'article 66 du contrat de délégation de service public de recharge pour véhicules électriques et hybrides rechargeables (ci-après « le Contrat »), SPBR1 - le Délégataire - a transmis au SYANE - autorité délégante et coordonnateur du réseau eborn - son compte-rendu annuel d'activité (ci-après « CRAC ») pour l'année 2024 au printemps 2025.

Sur la base des informations contenues dans ce document, le SYANE a procédé à un audit technique, de terrain et financier ayant donné lieu à l'élaboration d'un rapport de contrôle.

Les membres du Comité sont invités à :

1. prendre acte de la remise du CRAC en 2025 au titre de l'année 2024 (CRAC 2024) dans les délais prévus par le Contrat ;
2. prendre acte du contenu du CRAC 2024 du Délégataire ;
3. adopter le rapport de contrôle établi par les services du SYANE ;
4. acter les principaux points positifs suivants sur 2024 :
 - qualité du contenu du CRAC 2024 ;
 - poursuite de la progression de l'utilisation du service public de la recharge (+ 28 % d'énergie délivrée et + 22 % de sessions entre 2023 et 2024 à l'échelle du réseau eborn) ;
 - poursuite du développement du réseau eborn (+ 159 IRVE sur l'année 2024) ;
 - disponibilité et réactivité de réponse du Délégataire aux sollicitations des syndicats d'énergie ;
 - qualité de l'accompagnement du Délégataire sur les déploiements d'infrastructures de Recharges pour Véhicules Electriques (IRVE) notamment sur les phases amont des déploiements ;

- continuation de la formalisation du suivi de certains sujets (en particulier : déploiement, patrimoine et programme d'investissement ad hoc [compteurs « MID », rétrofit, etc.]) ;
- amélioration de certains indicateurs de qualité de service entre 2023 et 2024 (taux de disponibilité, délais d'intervention).

5. approuver les principales réserves et demandes suivantes :

- rappeler le Déléataire à être vigilant au bon respect de ses engagements contractuels et à poursuivre les actions engagées en vue d'améliorer le niveau des indicateurs de qualité de service (taux de charge infructueuse, taux de disponibilité, délais d'intervention) ;
- poursuivre les actions visant à résorber la disparité des éléments de qualité de service entre les territoires ;
- améliorer le suivi des sujets liés à la disponibilité des IRVE, aux délais d'intervention, à la maintenance, mais également aux programmes de travaux spécifiques ;
- constater que la mise en œuvre de la tarification postchage n'a pas été accompagnée, en temps voulu des spécifications exprimées, notamment la faisabilité technique d'appliquer cette pénalité sur certaines IRVE ou sur certains types de sessions (TPE notamment) ;
- constater que l'injection en capital social limitée à 0,75 M€ depuis le début du contrat, alors que l'application du Contrat devait mener à un capital social de 1,20 M€ dès la première année. Dès lors, il convient que le SYANE mette en demeure le Déléataire (et ses actionnaires) de se conformer à l'engagement contractuel d'injection de 1,20 M€ de capital social au sein de la Société dédiée.

Adopté à l'unanimité.

Le Président,

Syane
ENERGIES & NUMÉRIQUE
Joël BAUD-GRASSET.